

## Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

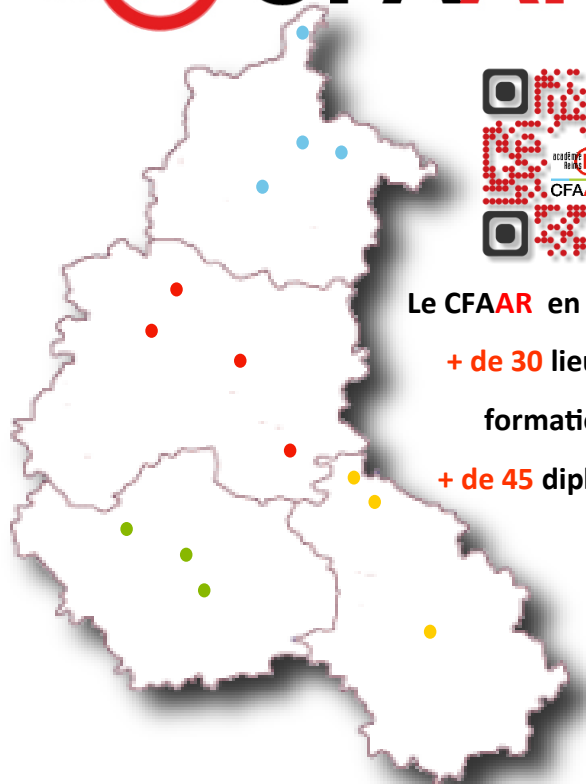
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 36-062018



Le CFAAR en chiffres:

+ de 30 lieux de formation

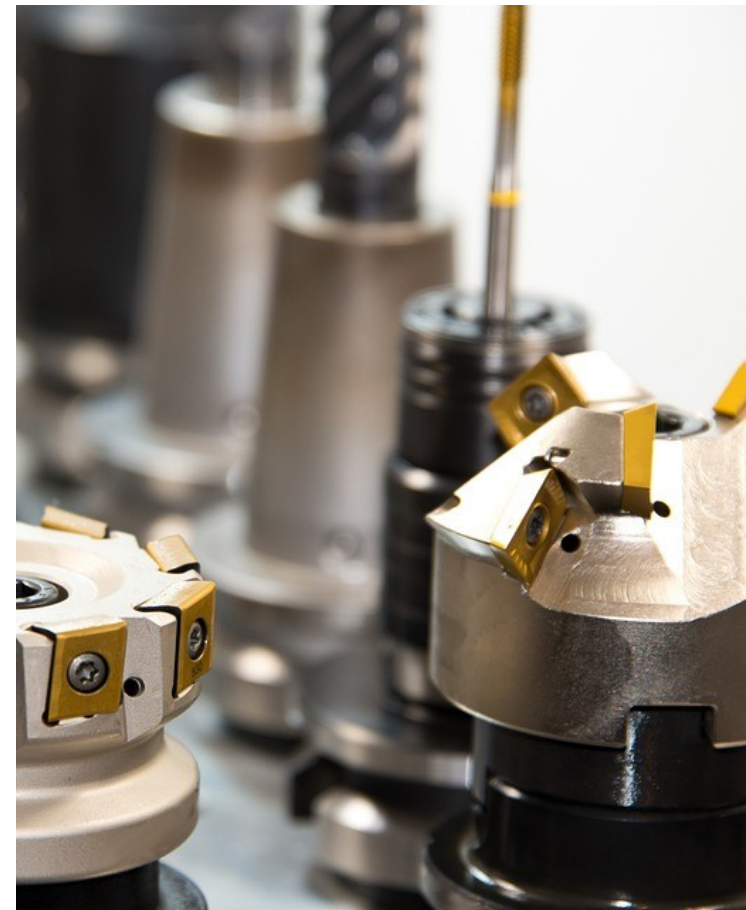
+ de 45 diplômés

CFA de l'Académie de Reims

11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



**BTS**  
**MAINTENANCE DES**  
**SYSTÈMES :**  
**OPTION SYSTÈMES DE**  
**PRODUCTION**



Le (la) titulaire du BTS prend en charge au-delà de son rôle de technicien(ne) de terrain, l'organisation des interventions et le dialogue avec les intervenants extérieurs.

Il (elle) intervient notamment sur les installations qu'elles soient regroupées sur un même site ou qu'elles soient réparties sur un territoire.

Sa maîtrise du fonctionnement et de la constitution des systèmes de production en font un interlocuteur privilégié tant pour les opérateurs que pour les décideurs.

Le (la) futur technicien(ne) de maintenance est sensibilisé(e) aux enjeux de santé et de sécurité. Pour cela, une démarche de maîtrise et de prévention des risques est nécessaire, incluant des formations liées aux habilitations professionnelles.

## Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires Bac Pro MEI ou d'un Bac Pro PLP ou d'un Bac Pro PC, Bac S ou Bac STI2D.

- Qualités requises : Autonomie, polyvalence, organisation, sens relationnel.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

## La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

## Les débouchés

### Poursuite d'études :

CPGE Classe préparatoires ATS Ingénierie Industrielle ...

### Métiers :

Ascensoriste, responsable du service après-vente ...

## Le programme

20 semaines de formation par an.

### Enseignement général :

Culture Générale; Langues Vivantes Etrangères; Mathématiques, Physique et Chimie.

### Enseignement professionnel :

Etude Pluri-technologique des Systèmes; Organisation de la Maintenance; Techniques de Maintenance, Conduite, Prévention; Accompagnement Personnalisé.

## Le site de formation

### UFA Diderot - Lycée Diderot

102, avenue Jean Jaurès 10100 ROMILLY SUR SEINE.

03 25 21 95 81

<https://sepia.ac-reims.fr/lp-diderot/-joomla/>

# BTS MAINTENANCE DES SYSTÈMES : OPTION SYSTÈMES DE PRODUCTION